

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION D'ETUDE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE

**FREYMING-MERLEBACH – Carreau Vouters - Requalification- E et M
P09RD70M134**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Freyming-Merlebach et de la communauté de communes de Freyming-Merlebach pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du carreau Vouters situé sur le territoire communal de Freyming-Merlebach en vue de son développement économique et culturel,

Vu la délibération n°18/012 du conseil d'administration de l'EPFL du 4 juillet 2018,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études techniques et de maîtrise d'œuvre sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 600 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL, 10% par la commune de Freyming-Merlebach et 10% par la communauté de communes de Freyming-Merlebach.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Freyming-Merlebach et la communauté de communes de Freyming-Merlebach la convention d'étude et de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

